



Programmation officielle du Forum ASF 2012

VENDREDI 28 SEPTEMBRE

Droits humains et activité économique : nouveaux défis pour les entreprises multinationales, les gouvernements et les communautés locales

Ces ateliers sont en voie d'obtention de la reconnaissance par le Barreau du Québec

Atelier 1

Responsabilité sociale des entreprises à l'échelle internationale : Quelles sont les normes applicables?

Les normes concernant les droits humains et l'activité économique à l'échelle internationale sont développées à travers différentes voies. Par exemple, de plus en plus d'institutions adoptent des standards de responsabilité sociale des entreprises (« RSE ») qui régissent des thèmes comme la consultation préalable auprès des groupes autochtones, la protection de l'environnement, le respect des droits humains ainsi que d'autres pratiques éthiques commerciales. L'intérêt croissant au sujet de la RSE démontre que les entreprises consacrent de plus en plus d'attention à ces thèmes importants. Les codes contenant ces standards sont toutefois généralement de nature volontaire et ne sont pas accompagnés de mécanismes d'application. De fait, ils occupent souvent un espace qui autrement serait occupé par des règlements gouvernementaux, mais en étant dépourvus de mécanismes d'application ou de reddition de comptes. Par ailleurs, les codes de RSE représentent seulement un élément parmi la gamme de standards locaux, étrangers et internationaux qui contribuent au développement des normes légales internationales concernant les droits humains et l'activité économique. Quelles sont les implications pour les entreprises, les communautés locales et les autres acteurs intéressés?

Atelier 2

Quand les entreprises et les intérêts locaux entrent en conflit : mécanismes pour la résolution des différends

Bien que la normativité soit en processus d'évolution, il existe déjà un bon nombre de mécanismes de règlement des différends en matière de droits humains et d'activité économique. Ceux-ci incluent des forums nationaux, régionaux et internationaux, les

tribunaux nationaux des États où siègent les entreprises multinationales ainsi que d'autres institutions moins formelles. Au Canada, nous pouvons, par exemple, penser au Point de contact national (PCN) du Canada concernant les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et au Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive. Une connaissance accrue de ces forums s'avère nécessaire autant pour les parties intéressées désirant se prévaloir de ces mécanismes que pour ceux qui devront défendre leur position en leur sein.

Atelier 3

Activités des entreprises multinationales à l'étranger, les droits humains et le rôle du gouvernement

Dans le contexte actuel de mondialisation, plusieurs entreprises multinationales basées dans les pays du Nord mènent des activités dans l'hémisphère sud. À travers des ententes commerciales, mais aussi de plus en plus à travers des partenariats public-privé, les gouvernements du Nord promeuvent les intérêts économiques de leurs entreprises nationales qui œuvrent à l'étranger. Pour les gouvernements du Sud, l'augmentation des niveaux de commerce et d'investissement direct étranger constitue une voie potentielle pour le développement, entraînant des conséquences positives pour leurs citoyens. Néanmoins, comme les droits humains constituent généralement des considérations secondaires dans le contexte de ces ententes commerciales, des communautés souvent déjà marginalisées ont vu leurs droits humains affectés. Comment les gouvernements peuvent-ils assurer le développement social et le développement économique? Quelles sont les responsabilités des gouvernements à l'égard de la protection et de la promotion des droits humains? Comment ces responsabilités sont-elles différentes à l'échelle nationale et à l'étranger? Quel est le rôle du gouvernement dans le dialogue entre les entreprises et les acteurs locaux? Quels sont les impacts sur les entreprises multinationales, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les autres acteurs?

Atelier 4

Avoir voix au chapitre : assurer la participation des acteurs pertinents dans le développement des ressources naturelles

Même lorsque l'on reconnaît la nécessité pour tous les acteurs impliqués de participer de manière équitable dans le développement des ressources naturelles, il n'est pas toujours facile de mettre cette idée en pratique. La collaboration peut devenir difficile quand les acteurs ont des capacités différentes et la résolution des conflits peut parfois même sembler impossible. Par exemple, les communautés locales peuvent manquer d'outils pour recueillir des statistiques, pour assurer le suivi de l'exécution des ententes ou pour comprendre les processus de négociation et de consultation. De leur côté, les entreprises peuvent ne pas comprendre tout à fait les besoins des acteurs locaux, ce qui peut les amener à ne pas remplir leur obligation de consultation de manière adéquate.

Que peut-on faire pour s'assurer que non seulement tous les acteurs aient voix au chapitre, mais aussi qu'ils soient capables d'utiliser cette voix pour promouvoir leurs droits et intérêts de manière concrète?

SAMEDI 29 SEPTEMBRE

Au-delà des frontières : faire de la justice internationale une réalité

Ces ateliers sont en voie d'obtention de la reconnaissance par le Barreau du Québec

Atelier 1

Justice post-catastrophe : la représentation légale des plus vulnérables en Haïti après le tremblement de terre

Un désastre naturel peut entraîner de vastes conséquences pour les communautés affectées d'autant plus pour celles qui étaient déjà vulnérables. D'un point de vue légal, un tel désastre crée non seulement de nouveaux problèmes à résoudre, mais il aggrave aussi les lacunes préexistantes du système. La justice post-catastrophe doit chercher l'équilibre entre les préoccupations immédiates des populations tout en participant à la consolidation du système de justice à long terme. Cette session propose une définition du concept de justice post-catastrophe tout en dressant des parallèles avec le concept de justice transitionnelle. Cette session explore également les besoins des populations les plus vulnérables en Haïti après le tremblement de terre, les actions prises par ASFC pour y répondre et l'évolution de la situation depuis lors.

Atelier 2

À la poursuite de dictateurs et d'autres hauts responsables de graves violations des droits humains

L'impunité, particulièrement dans les plus hautes sphères, affaiblit un système de justice du sommet à la base. Avec la création, le rôle et l'acceptation croissants d'instances de justice internationale, dont la Cour pénale internationale (CPI), même les chefs d'État ne sont plus à l'abri. Par contre, plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas été tenus responsables pour leurs crimes. Cet atelier entraînera une discussion sur des actions prises ou potentielles contre de hauts responsables ou dictateurs, comme Ríos Montt et Jean-Claude Duvalier, ainsi que sur le rôle des instances de justice internationale.

Atelier 3

La profession d'avocat menacée : la défense et l'appui des défenseurs des droits humains

Depuis sa fondation, une des activités principales d'ASFC est la défense de ceux qui cherchent à protéger les droits humains des personnes ou groupes vulnérables. Malheureusement, dans plusieurs pays, les avocats sont la cible de menaces et sont parfois victimes d'actes de violence tout simplement parce qu'ils représentent ces personnes. Cet atelier présentera quelques exemples concrets quant aux mesures à prendre pour répondre à cette problématique persistante et abordera aussi la question du renforcement des capacités permettant d'appuyer les avocats à relever les défis légaux auxquels ils sont confrontés.